

Compte rendu de la réunion de bureau du Conseil d'administration du 29 Septembre 2021

Personnes présentes

Laurent Lesage :	président
Christine Roumilhac :	vice présidente
Françoise Leclerc :	trésorière
Corinne Gondek :	secrétaire
Martin Monot :	secrétaire adjoint
Pascal Bonne :	membre
Jean-Claude Levern :	membre
Jean-Claude Miremont :	membre
François Méchin :	consultant

Excusés :

Daniel Lecluze	membre
Cyril Logeart	membre
Marie Hélène Farbos	conseillère municipale
Mehdi El Gargati	conseiller municipal

1) Retour sur le forum des associations et bilan des inscriptions

L'an dernier, perte de beaucoup d'adhérents au sein des différentes sections.

Le président remercie les sections de leur implication lors du forum : une belle journée avec une belle fréquentation. Des démonstrations ont pu avoir lieu.

Le président souhaite une bonne année sportive aux sections.

Le bilan des inscriptions est globalement positif.

Randonnée : 127 inscriptions dont 63 pour la marche nordique. Inscription en masse.

Escrime : en progression, passé de 16 en 2019 à 23 adhérents. 14 nouveaux cette année. De beaux matchs aux JO ont incité des personnes à s'inscrire.

Tennis de table : 7/8 adhérents pour l'instant.

Gym : 205 adhérents, une trentaine en réflexion, bien inférieur aux 350 en 2019. Entre 40 et 50 nouveaux.

Taichi et Qi gong : 36 adhérents l'an dernier, 43 inscrits. Des personnes demandent des cours d'essai, une dizaine de nouveaux.

GRS : plus d'inscrits cette année, environ 140 ce qui est positif. La section propose une adhésion en distanciel pour quelques adhérents non vaccinés.

Pétanque : Prise de licence à partir de janvier – 28 adhérents – Grâce au forum, un premier jeune de 10 ans est venu s'inscrire.

2) Point sur AssoConnect

Martin Monot est le référent de Thomas Ferret, alternant.

Thomas s'est retrouvé seul ces derniers temps, Martin ne pouvant l'accompagner à la suite de problèmes de santé.

L'inscription sur la plate forme peut se faire adhérent par adhérent. Il est possible d'intégrer un fichier Excel, ce qui est plus rapide.

Les sections qui sont volontaires peuvent l'expérimenter dès à présent.

Ne pas hésiter à envoyer à Thomas nos souhaits. Chaque section est administratrice de sa section. L'ASL a une vision globale.

Il faut définir les droits de chacun en amont.

Donner nos desideratas à Thomas. A la prochaine rentrée, toutes les sections devront l'utiliser.

3) Subventions

50000 euros de subvention ont été versés. La Mairie doit encore verser 10000 euros.

Chaque année l'ASL décide du montant de la subvention pour les sections qui ont fait une demande.

Françoise Leclerc a envoyé une proposition de répartition, mais cela n'a pas été décidé en CA.

Si les demandes sont cohérentes par rapport à l'an dernier, verser la subvention.

Une fois que l'on sort de cette crise sanitaire, il est pertinent de créer une commission qui va travailler sur la subvention prochaine.

Se proposent pour en faire partie : Jean-Claude Miremont, Christine Roumilhac, François Méchin pour partie comptable, et Françoise Leclerc.

Les sections qui ont des salariés doivent provisionner des sommes pour des départs en retraite.

4) Convention avec la mairie.

La convention qui lie ASL à la Mairie a été reçue.

Elle reprend exactement les mêmes termes que les conventions des années précédentes à 2 différences près :

- A titre exceptionnel et conformément au vote des subventions par le Conseil Municipal de juin dernier, le dernier versement d'octobre n'est pas conditionné cette année à la réalisation des objectifs ;
- Les nouvelles contraintes liées à l'application des mesures sanitaires ont été intégrées.

5) Point sur le judo: actions auprès de la mairie et procédures en cours ...

Il y a eu une démarche d'avocat, à la suite de courriers et demandes de rendez-vous auprès de la Mairie qui sont restés sans suite.

En effet, l'ASL rencontre une difficulté dans le cadre de l'attribution des créneaux horaires du gymnase pour l'année 2021/2022. Il a ainsi été attribué à la section Judo en juin la salle Dojo sur deux créneaux.

Or l'ASL a constaté que ces créneaux horaires étaient occupés depuis la rentrée par des cours délivrés par Monsieur Bienne pour une entité dénommée Association Judo Club, sans relation avec l'ASL.

Le partenariat existant auparavant entre Monsieur Bienne et la section judo de l'ASL n'a pas été renouvelé à la suite de dysfonctionnements importants qui ont perduré et du comportement inadapté de l'intervenant avec un membre du bureau.

Sans réponse, l'ASL sera contrainte de poursuivre le processus judiciaire, la section Judo de l'ASL ne pouvant organiser ses activités.

6) Questions diverses.

Les médailles du travail doivent être demandées avant novembre.

La prochaine réunion de CA est prévue le 20 octobre à 18 h.

Le Président
Laurent Lesage

La secrétaire
Corinne Gondek